

# DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

## COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°22/2021

des délibérations du conseil municipal

Séance du 02 juillet 2021

Date de la convocation : 28 juin 2021



Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 1

L'an deux mille vingt et un, le 02 juillet, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Mme. Dominique MARTINI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Johann THOUVENOT, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA par Dominique VINCENTI

Membres absents : Ludovic MARTI

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

### **Objet : Achat mobilier de la salle des fêtes.**

Le maire informe les conseillers que les travaux de rénovation de la salle des fêtes sont terminés.

Il convient maintenant de l'équiper en achetant des tables et des chaises.

Après avoir consulté divers catalogues destinés aux collectivités, le maire indique qu'il s'est rapproché de la société LUCCIONI Mobilier pour quelle établisse un devis.

Pour les chaises (au nombre de 100), la facture s'élève à 7900 euros HT (9480 euros TTC).

Pour les tables (au nombre de 16), la facture s'élève à 9760 euros HT (11 712 euros TTC).

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité de passer commande auprès de la société LUCCIONI Mobilier pour 100 chaises et 16 tables rondes.

Le coût de cette opération s'élève respectivement à 9480 euros TTC pour les chaises et 11 712 euros TTC pour les tables.

**Objet : Achat mobilier de la salle des fêtes.**

Les conseillers municipaux autorisent le maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire



*D. Vincenti*  
D. VINCENTI

